



**Vous êtes ici :**

[CNRS](#) > [Presse](#) > [Communiqués et dossiers de presse](#)

Paris, 26 juin 2007

## **Avis du Comité d'éthique (COMETS) sur la diffusion des résultats de la recherche**

**Faire connaître les résultats de la recherche est l'une des missions du chercheur et des institutions qui le financent. Or, le contexte actuel de la diffusion de ces résultats fait l'objet d'évolutions rapides, liées à la place de plus en plus grande de la numérisation des données et d'Internet dans le fonctionnement de nos sociétés. Le Comité d'éthique du CNRS (COMETS) publie un avis, centré sur la publication scientifique, qui vise à faire émerger les enjeux éthiques de cette évolution et à formuler quelques recommandations. Il ne traite ni des brevets, ni des bases de données, deux sujets essentiels qui pourront être abordés ultérieurement.**

Les objectifs de la diffusion organisée du savoir, établies depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, n'ont pas fondamentalement changé, mais la professionnalisation de la recherche scientifique a modifié profondément le contexte par l'évolution des revues, l'impératif de publier et les pressions qui en découlent. Aux circuits classiques des revues et des archives institutionnelles s'ajoutent ceux, en rapide expansion, des revues en libre accès et des archives ouvertes. Chacun de ces vecteurs doit satisfaire à l'excellence du travail diffusé. Certes, les modalités électroniques de large diffusion facilitent la mise à disposition rapide de très nombreuses données d'origines diverses par des moteurs de recherche, mais cette nouvelle approche, associée à l'accroissement des informations disponibles, peut se heurter à des limitations. En particulier, l'exploitation d'abondantes ressources n'est pas optimale si elle ne procède pas de l'utilisation de méta-données pertinentes (références, indexation). Ce dernier point implique d'établir une coopération entre documentalistes de nouvelle génération et chercheurs. Il est aussi nécessaire pour faciliter les transitions vers des solutions efficaces et largement acceptées de développer une politique commune, d'inspiration européenne, entre établissements de recherche et éditeurs, reposant sur la répartition des responsabilités et la définition d'aides institutionnelles. Pour leur part, les chercheurs doivent s'interroger sur l'opportunité et la pertinence de la décision de communiquer leurs résultats ; et les évaluateurs et comités d'évaluation doivent être attentifs à ne pas succomber aux facilités associées à une exploitation exclusive de paramètres liés à la nature des revues ou aux fréquences de citation.

Les huit recommandations émises par le Comets sont les suivantes :

- Identifier et soutenir des systèmes de publications accessibles et de qualité, afin d'assurer une diffusion du savoir la plus large possible.
- Sensibiliser les acteurs de la recherche aux différentes modalités de communication de leurs résultats.
- Assurer au niveau des organismes et institutions un soutien éditorial significatif pour que la qualité et la large dissémination des données archivées (archives ouvertes) soient assurées.
- Inciter les établissements à développer une concertation et des partenariats avec les acteurs de l'édition, publique et privée.
- Réfléchir à corriger les abus de situation dominante ou de monopole des publications.
- Envisager des formules pour contrebalancer la prédominance de l'anglais dans les systèmes de diffusion des connaissances en favorisant en particulier le bilinguisme et éventuellement dans certaines disciplines la traduction assistée par ordinateur.
- Sensibiliser celui qui produit les connaissances à sa responsabilité éthique. L'acte de publication doit être raisonné, la

contribution doit être appropriée, équilibrée, justifiée en dépassant les seules motivations de progression de carrière ou de présence dans la compétition internationale.

- S'agissant de l'évaluation, veiller à fonder le jugement sur des indicateurs diversifiés, prenant en compte l'originalité, l'inventivité des résultats, sans se limiter à des critères uniquement quantitatifs tels que facteurs d'impact des revues ou index de citations.

*Le comité d'éthique du CNRS est une instance consultative indépendante, placée auprès du conseil d'administration du CNRS. Il comprend, outre son président, douze membres, personnalités scientifiques ou issues de la société civile, appartenant ou pas au CNRS, et choisis en raison de leur compétence et de leur intérêt pour les questions d'éthique. La moitié des membres vient d'être renouvelée. Créé en 1994, le comité d'éthique a pour missions de développer la réflexion sur les aspects éthiques suscités par la pratique de la recherche, de formuler des recommandations et de sensibiliser les personnels à l'importance de l'éthique.*

## **Références :**

site du COMETS : [Consulter le site web](#)

## **Contacts :**

COMETS  
Christiane Bouchard  
T 01 44 96 43 55  
[christiane.bouchard@cnrs-dir.fr](mailto:christiane.bouchard@cnrs-dir.fr)

Presse  
Cécile Pérol  
T 01 44 96 43 09  
[cecile.perol@cnrs-dir.fr](mailto:cecile.perol@cnrs-dir.fr)